

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

9 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 9 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECONDE, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2018 : Absence de quorum - 2^{ème} convocation le 7 février 2018

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, LEMORE Catherine, CHAPUT Céline, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, MARTIN Roland,

Excusé : Mr CLIQUE Michel

Absents : Mme THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

Secrétaire de séance : Mme LEMORE Catherine

Ordre du jour : ● Régularisation des avenants - aménagement des abords de la salle polyvalente ● Mise à disposition d'un assistant de prévention ● Rythmes scolaires rentrée 2018 ● Inauguration salle polyvalente ● Questions diverses

Travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente – Régularisation des avenants

Annule et remplace les délibérations 2017/09/26-001 et 201/09/26-R01

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 26 septembre 2017, le conseil l'avait autorisé à signer 2 avenants avec l'entreprise S.E.R. Puy de Dôme dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement des abords de la salle polyvalente. Or, des erreurs se sont glissées dans les calculs et il convient de délibérer à nouveau afin de régulariser le montant de ce marché.

Le montant initial du marché s'élève à 66 839,70 € H.T

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à – 99,20 € H.T

☞ Travaux supplémentaires pour un montant H.T. de 3 116,80 €

- Marquage au sol spécifique : 585 €uros
- Epaisseur supplémentaire enrobé : 1 381,80 €uros
- Bâches talus : 300 €uros
- Plans de recollement : 400 €uros
- : Bordures AC 1 entrée du site ⇒ 15 ml à 30 €/ml = 450 €uros

☞ Travaux en moins pour un montant H.T. de – 3 216,00 € H.T.

- : Bordures P: - 1200 €uros
- : Bordures A2 entrée du site : - 360 €uros
- : Bordures P1 - 1 656 €uros

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à + 2 975,00 € H.T

☞ Travaux supplémentaires

- Végétalisation des espaces verts : 625 €uros
- Débroussaillage, taille, nettoyage ... : 1 700 €uros
- Nivellement, engazonnement .. : 650 €uros

Le montant total et définitif du marché s'élève à 69 715,50 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte des montants corrigés et autorise le Maire à signer les 'avenants 1 et 2 avec l'entreprise S.E.R. Puy de Dôme.

Service commun Mission d'Assistant de Prévention – Renouvellement des conventions pour le territoire d'ex Côtes de Combrailles pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal sur proposition du Maire approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un service commun assurant les missions d'assistant de prévention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Il autorise le Maire à signer avec la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge la convention qui découle de la mise à disposition de ce service commun.

Organisation du temps scolaire – rentrée 2018

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est libre de modifier l'organisation du temps scolaire. Actuellement celui-ci est organisé sur 4 jours ½ et il peut être porté à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Cette question est à l'ordre du jour du prochain conseil d'école mais lors de la réunion des Maires de la communauté de communes, une majorité s'est prononcée favorablement au maintien de la semaine de 4 js ½ pour ne pas avoir à modifier à nouveau l'organisation des TAP et des ALSH.

Certains élus font remarquer qu'il convient de prendre en compte en priorité le bien-être des enfants et que les parents d'élèves devraient être consultés avant la décision définitive qui devra intervenir au plus tard le 3 avril prochain.

Inauguration salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que la date de l'inauguration est fixée au vendredi 27 avril prochain et qu'il convient de travailler sur les cartons d'invitation et le buffet. Une réunion est fixée au lundi 19 février à 18h15. Les élus en charge de ce dossier sont JF SECOND, S. PASQUIER, C. CHAPUT et C. LEMORE

Site Internet

Monsieur le Maire rappelle que la proposition de « la Montagne – Centre France » pour la création d'un site « formule ESSENTIEL - « clé en mains » » a été retenue. Le chef de projet va prendre contact prochainement avec la Mairie pour identifier les besoins, préparer les divers éléments graphiques tels que logo, photos et le contenu informatif à mettre en place.

Les membres du conseil municipal demandent à Michel CLIQUE de bien vouloir être référent sur ce dossier.

Acquisition de la parcelle AA n° 24

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges relatifs aux parcelles appartenant aux conjoints BARTHELEMY susceptibles d'intéresser la commune.

Les services de l'EPF-Smaf ont été sollicités en vue de l'acquisition de la parcelle AA n° 24, d'une contenance de 198 m², située en face de l'école comprenant un garage double et un petit espace vert.

⇒ Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du courrier RAR adressé par les riverains de la rue de la Treille relatif au mauvais état de la chaussée. Des travaux de remise en état seront réalisés au printemps.

⇒ Monsieur le Maire propose de supprimer l'installation électrique de l'ancien terrain de camping qui est non conforme et dangereuse. Le conseil accepte à l'unanimité.

⇒ Patrick MOREL informe le conseil qu'il a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux de restauration de l'église dans le cadre de la mission confiée à Stéphane BERN par le Président de la République : « signaler un bâtiment présentant un intérêt patrimonial »